

# RANDONNEE ENDURO « L'ENDU-BALADE DES PUYS » TAUVES

## Samedi 9 septembre 2017 : REGLEMENT

#### 1 - DESCRIPTIF DE LA RANDONNEE

**DATE et LIEU** 

Samedi 9 septembre, à Tauves (63)

**DEROULEMENT** 

Le Moto-Club de Saint Julien Puy Lavèze organise une randonnée motocycliste tout-terrain sur un parcours d'environ 150 km. Elle fait l'objet d'une déclaration à la Préfecture du Puy de Dôme.

Elle se compose de 2 boucles, l'une parcourue le matin (boucle Nord), l'autre l'après-midi (boucle Sud). Le parcours sera balisé pour la journée.

L'organisateur accorde une attention particulière au respect de l'environnement et au comportement des participants (voir §3 « sécurité et environnement »).

Stationnement

A la Maison Saint Joseph, située à côté de la salle des fêtes dans le bourg de Tauves. (lien pour accéder au plan) https://www.google.fr/maps/place/MAISON+SAINT+JOSEPH/@45.5604884,2.6248848,15z/data=!4m5!3m4!1s0x0:0x14b83b3766139349!8m2!3d45.5604884!4d2.6248848

Ravitaillement

Les ravitaillements se feront sur la zone de stationnement selon les modalités précisées au § 3 « sécurité et environnement ». Chaque randonneur apportera son carburant. Une station-service 24/24 est également présente dans le bourg..

Accueil et vérifications administratives

Le 9 septembre à La Maison Saint Joseph, à Tauves, de 7h30 à 8h30.

<u>Documents originaux à présenter : permis de conduite ou BSR, carte grise, attestation d'assurance. Les photocopies ne peuvent être acceptées.</u>

Briefing avant départ

8h45 pour précisions sur l'organisation de la journée, rappel des modalités de balisage, consignes de sécurité et environnementales. Présence obligatoire.

Départs, arrivées, repas

Départ de La Maison St Joseph de Tauves pour la boucle Nord (50 km): départs donnés de 9h00 à 9h45 toutes les minutes par groupe de 4 randonneurs.

Arrivée de la boucle Nord à La Maison St Joseph de Tauves à partir de 11h30.

Repas prévu par l'organisateur La Maison St Joseph de Tauves : de  $11\mathrm{h}30$  à  $13\mathrm{h}00$ 

Départ de La Maison St Joseph de Tauves pour la boucle Sud (100 km): départs donnés de 13h00 à 13h45 toutes les minutes par groupe de 4.

Arrivée à Tauves centre, lieu de la fête communale à partir de 17h00 jusqu'à 18h30 environ.



FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE e mail :mcsaintjulien@wanadoo.fr siret: 522 584 861 00010

1/5

## 1 - DESCRIPTIF DE LA RANDONNEE (suite)

NOMBRE de PARTICIPANTS ADMIS

150 randonneurs dont 10 motos de 50 cc maximum.

## 2 - MACHINES ADMISES et PARTICIPANTS

Toute machine homologuée peut participer à la randonnée. Toutes les cylindrées sont admises y compris les 50 cc.

Les randonneurs seront détenteurs du permis de conduite adapté à leur machine (ou Brevet de Sécurité Routière pour les 50 cc).

Les participants mineurs seront impérativement accompagnés d'un participant majeur. Le représentant légal signe le bulletin d'inscription.

#### 3 - SECURITE et ENVIRONNEMENT

#### **Equipements pilote**

casque

Les pilotes doivent obligatoirement utiliser un casque homologué ECE 22-05. Le port de bottes, gants, lunettes est obligatoire.

Protections dorsales et pectorales

Le port de des équipements ci-dessous est fortement conseillé. Pour information, nous indiquons les mentions portées par la FFM au règlement enduro 2017

Le port de protections dorsale et pectorale est obligatoire et doivent répondre à la norme CE et au label FFM.

Pour les protections ne bénéficiant pas du label FFM, celles-ci devront être conformes aux normes suivantes

• Pectorale: norme EN 14021

• Dorsale: norme 1621-2

• Gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) : la norme EN 1421 et 1621-2.

Sécurité moto

pneumatiques La monte de pneus homologués « DOT », et/ou « E » et/ou « M/C » est obligatoire. (Pas de pneus « cross »).

Silencieux et éclairage Le silencieux doit être en bon état et l'éclairage, contrôlé au départ doit pouvoir fonctionner sur la totalité du parcours.

Autres points Le guidon doit comporter en son centre une protection rembourrée (mousse). Un protège chaîne en sortie de boite devra être présent.

Les extrémités du guidon doivent être bouchées (embouts, poignées caoutchouc) et les leviers comporteront une boule de protection à leur extrémité.



Mairie, 63820 SAINT JULIEN PUY LAVEZE
e mail :mcsaintjulien@wanadoo.fr
siret: 522 584 861 00010

## 3 - SECURITE et ENVIRONNEMENT (suite)

#### Sécurité sur le parcours

Des marshals sur le parcours veilleront au bon déroulement de la manifestation et à la sécurité. Chaque participant disposera du numéro d'appel du PC organisateur.

## Protection environnementale

Notre objectif étant de préserver la pratique du tout-terrain. Un comportement irréprochable est attendu pour préserver notre sport. Chaque participant s'engage à respecter les comportements listés ci-dessous.

#### Comportements attendus

- Respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisateur. Il ne s'agit pas d'une compétition.
- Respecter la bienséance et la courtoisie envers les riverains en tout lieu, les animaux rencontrés, les espaces naturels et propriétés.
- Rester sur les chemins balisés, le hors piste et les traversées de cours d'eau étant strictement interdites.
- L'usage de GPS, caméra est interdit.
- Utiliser un tapis environnemental (ou moquette) dans la zone de ravitaillement (pas de carton).
- Avertir l'organisateur en cas d'abandon.

La randonnée n'est en aucun cas prioritaire sur la circulation et une vigilance particulière est demandée aux intersections, traversées de zone habitées, passage à proximité zones de pacage des animaux etc.

## 4 - ENGAGEMENTS, DESISTEMENTS

#### **Droits d'engagement**

- 45 € pour tout randonneur, incluant le café-croissant du petit-déjeuner, le repas du soir et la boisson d'arrivée.
- 17 € pour tout accompagnateur pour le déjeuner. L'accompagnateur ne participe pas à la randonnée.

#### Modalités d'engagement

Les documents d'inscription seront accessibles sur le site <u>www.saintjulienpuylaveze.fr</u>, sur la page Face book Moto Club Saint Julien Puy Lavèze ou par mail mcsaintjulien@wanadoo.fr.

Les inscriptions seront envoyées à Moto-Club Saint Julien Puy Lavèze, David Ganhito, lotissement les côtes, 63690 Tauves

Seules les inscriptions complètes et comprenant le règlement à l'ordre du moto-club de St Julien Puy Lavèze seront traitées. La liste des engagés sera accessible sur la page « balade enduro »www.saintjulienpuylaveze.fr le 1<sup>er</sup> septembre.

#### Ouverture et clôture

Les engagements sont ouverts jusqu'au 30 août 2017 maximum.

Cette date peut être avancée si l'effectif maximum de randonneurs (150 pilotes) est atteint avant l'échéance.

#### Désistement

Ils parviendront à l'adresse indiquée plus haut ou par mail à <u>mcsaintjulien@wanadoo.fr</u>.Si le désistement est signalé après le 4 septembre, date de réception du courrier ou date d'envoi mail, les droits d'engagement ne seront pas remboursés (sauf présentation d'un certificat médical).

Les engagements sont nominatifs et ne pourront être modifiés ou échangés sans l'aval du moto-club.



FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

#### 7 - ASSURANCE

Le club est couvert par son affiliation à la Fédération Française de Motocyclisme pour l'année 2017 et dispose donc d'une assurance responsabilité civile portant le numéro 120-135-389 souscrite auprès de MMA entreprise.

## 4/5

### 8 - DROIT A L'IMAGE

Chaque participant cède tout droit à l'image en tant que représentant légal dans le cas d'un mineur ou en tant qu'adulte et s'engage à n'effectuer aucun recours à l'encontre du Moto Club de St Julien Puy Lavèze, des communes impliquées dans la manifestation pour l'utilisation de toutes les images, photos, films ou tout autre support publicitaire et promotionnel pris à cette occasion.

#### 9 - APPLICATION DU REGLEMENT

L'organisateur sera attentif au bon déroulement de cette randonnée pour la satisfaction de chacun et l'intérêt général.

En conséquence, il prendra, lorsqu'il le jugera nécessaire toute disposition pour répondre à cet objectif.

Les membres de l'organisation auront toute autonomie pour exclure un participant ne respectant pas les règles énoncées dans ce règlement sans que le contrevenant puisse bénéficier d'un quelconque dédommagement ou remboursement.

### **CONTACTS**

Mail <u>mcsaintjulien@wanadoo.fr</u>

Téléphone Frédéric Planeix : 06 23 89 19 32



